



**VILLE DU CARBET**  
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU CARBET**

\*\*\*\*\*

**Séance du mercredi 26 juin 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le mercredi 26 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune du CARBET, se sont réunis en Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ECANVIL. L'ordre du jour est le suivant :

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
27	16		19	
			dont procurations	
			3	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
19	19			

Date de convocation :  
19 juin 2024

Date d'affichage :  
19 juin 2024

\*\*\*\*\*

**Validation du périmètre AFP (Association Foncière Pastorale)**

\*\*\*\*\*

Président de séance :

Le Maire,  
Monsieur Jean-Claude ECANVIL

Secrétaire de séance :

L'Adjoint au Maire,  
Monsieur Gérard MONSTIN

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024

**Administration**

2. Aménagement de la Place Jules Grévy

**Urbanisme**

3. Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Projet de spiritourisme Habitation Lajus
4. Demande d'emplacement Place des Caraïbes
5. Vente des parcelles A n°651 et A n°653
6. Validation du périmètre AFP (Association Foncière Pastorale)

**Finances**

7. Créances éteintes – Chez les Pêcheurs

**Crèche**

8. Travaux de modernisation de la crèche

**Culture**

9. Manifestation culturelle intitulée « Les derniers jours de Yawa »
10. Fête du poisson 2024 : tarifs de location de chapiteaux
11. Approbation du plan de financement de la 11ème édition de la Fête du Poisson

**Ressources Humaines**

12. Promotion interne
13. Ordre de titularisation (critères)
14. Projet Parcours Emploi Compétences (PEC)
15. IFSE
16. Fiches de postes

**Urbanisme (suite)**

17. Régularisation emploi
18. Questions diverses



### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Jean-Claude ECANVIL, Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Gilles DANTIN, Patricia PALMONT, Gérard MONSTIN, Murielle ETINOF, Georges VILAR, Marie NEFE, Jean-Marc CARDON, Michelle ANTIOPE, Michelle ENAL, Louis-Léonce LECURIEUX-LAFFERRONNAY, Marthe DAULER-BONT ORVILLE, Georges FREDAL, Régine GORON, Symphor MAIZEROI

### **Absents :**

Mesdames Débora PALMONT, Régine CAPRICE, Ghislaine DELBOIS, Monique MOURTIALON, Micheline BRUJAILLE-LATOURE et Messieurs Otto-Oswald DUBOIS, Louis-Georges GRIFFIT, Louis BOUTRIN

### **Procurations :**

Monsieur Patrice GEMIEUX à Monsieur Georges VILAR  
Monsieur Axel MAURICE à Madame Gilles DANTIN  
Madame Murielle CHRISTINE à Monsieur Louis-Léonce LECURIEUX-LAFFERRONNAY

## **6) Validation du périmètre AFP (Association Foncière Pastorale)**

Rapporteur : Madame Gilles DANTIN

La CODEM (Coopérative des Eleveurs de Bovins de Martinique) en partenariat avec la Communauté d'Agglomération CAP NORD MARTINIQUE, envisage la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP) dans le cadre du plan de relance de la filière bovine.

L'AFP est un groupement de propriétaires de terrains privés et publics à vocation agro-pastorale, voire forestière. Elle est régie par l'article L 135-1 du code rural et de la pêche maritime.

C'est un outil de gestion globale du foncier qui permet d'offrir de la disponibilité fourragère aux éleveurs en mobilisant le foncier disponible pour l'installation de jeunes agriculteurs de bovins, ovins et caprins. La situation foncière actuelle en Martinique caractérisée par un nombre important de terrains non exploités, voire en friche, et ses conséquences sur la production de viande bovine, justifie la mise en place de cette association dont les principaux enjeux sont liés à la nécessité de répondre aux besoins fourragers des ruminants.

La commune du Carbet a souhaité être associée à cette démarche de valorisation du foncier dans le but de maintenir et relancer la filière bovine.

Il s'agira pour la ville, dans un premier temps, de valider un périmètre « AFP » qui comprend l'ensemble des parcelles situées dans une zone agricole et/ou naturelle du Plan Local d'Urbanisme, susceptibles d'être mises à disposition des éleveurs.

### **Vote du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'**unanimité** des membres présents :

- de valider le périmètre AFP défini délimitant les parcelles situées en zone agricole et en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme susceptibles d'être mises à disposition des éleveurs conformément au plan joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont

Pour extrait certifié conforme,

Le Carbet, le 26 juin 2024



Le Président de séance

Jean-Claude ECANVIL



Le Secrétaire de séance

Gérard MONSTIN



Municipal du 26/08/2024 - Validation du périmètre AFP (Association Foncière Pastorale)